

DEPARTEMENT DU LOT
Arrondissement de FIGEAC
MAIRIE
DE
46270 PRENDEIGNES

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 7

PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 10 novembre 2025 – 20h30

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 10 novembre, 20h30, et en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le Conseil Municipal de la Commune de PRENDEIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BAHU Pascal, Maire.

Date de la convocation : 31/10/2025.

Secrétaire de la séance : Maryvonne MOUNAL

Présents : Pascal BAHU, Alain JUVENAL, Maryvonne MOUNAL, André BOURGUIGNON, Antony BARRIERE, Laura NIGOU, Christian SOUIRY.

Représentés :

Absents et excusés : Damien PONTARLIER, Marie-Hélène TAURAND.

Ordre du jour :

Délibérations :

- désignation d'un secrétaire de séance et approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 août 2025,
- modification des statuts de la FDEL - TE46,

Questions à l'ordre du jour :

- Maison Roque, choix à réaliser,
- Projet villages et forêts de la Burlande - ASL GF,
- Plan Communal de Sauvegarde,
- Voirie,
- Comptes rendus de réunions,
- Questions diverses.

Délibérations du conseil :

- Désignation secrétaire de séance et approbation PV séance du 26/08/2025 (N° DE_2025_28)

Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte et prie les membres du Conseil Municipal de désigner l'un des membres comme secrétaire de séance.

Madame Maryvonne MOUNAL désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-15 et L.2121-29,
Vu le projet du procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 26 août 2025 à 20h30 à la Mairie a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Maryvonne MOUNAL.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil Municipal le valident (ou demandent à le modifier.)

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, APPROUVE en ces termes le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 août 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- de désigner, Madame Maryvonne MOUNAL secrétaire de séance,
- d'approuver le Procès-verbal du précédent Conseil Municipal qui s'est tenu le 26 août 2025.

Délibération : adoptée

Approbation de la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energies du Lot - Territoire d'Energie Lot (FDEL - Te46) (N° DE_2025_29)

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L 5211-20 ;

- Vu la délibération n°2025_039 en date du 24 juin 2025 par laquelle le comité syndical de FDEL-TE46 a accepté à l'unanimité le projet de modification de ses statuts ;

- Considérant que, conformément aux dispositions précitées, les modifications statutaires doivent être soumises à l'avis de l'ensemble des membres du syndicat ;

Monsieur le Maire rappelle que les statuts d'un syndicat mixte constituent son texte fondateur : ils fixent sa dénomination, son objet, ses compétences, ses modalités d'organisation et de gouvernance, ainsi que ses règles de fonctionnement et de financement.

Il précise que la FDEL-Te46, outil structurant pour la gestion et le développement des politiques énergétiques dans le département du Lot, procède aujourd'hui à une révision importante de ses statuts.

La révision 2025 des statuts de la FDEL-Te46 propose notamment :

- D'élargir les compétences obligatoires à la distribution publique de gaz, aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et à la cartographie réglementaire des réseaux (PCRS), en complément du rôle historique d'AODE électricité ;

- De clarifier les compétences optionnelles : éclairage public, énergies renouvelables, mobilité décarbonée, territoires intelligents, communications électroniques ;

- D'optimiser les services mutualisés mis à disposition des adhérents, en apportant un soutien technique, administratif et financier adapté aux besoins des communes et des EPCI membres ;

- De consolider la visibilité et la reconnaissance du syndicat par l'adoption officielle de la dénomination « Territoire d'Énergie Lot » (TE46), dans le cadre d'une identité nationale commune aux autres syndicats d'énergie ;

- De préciser les modalités de désignation des délégués au comité syndical et les modalités de

modification statutaires ;

Monsieur le Maire précise que ces évolutions offriront aux adhérents un cadre plus complet et adapté pour répondre aux enjeux énergétiques actuels et futurs, tout en renforçant la mutualisation des moyens et la visibilité du syndicat.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du CGCT, l'ensemble des membres de la FDEL-Te46 dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. L'absence de réponse vaut approbation.

Les nouvelles dispositions entreront en vigueur :

- Pour les adhésions, à compter de la publication de l'arrêté préfectoral validant la modification, sous réserve de l'accord de la majorité qualifiée des collectivités membres ;
- Pour la gouvernance, à la première réunion du comité syndical suivant les élections municipales de 2026.

Après avoir pris connaissance du projet détaillé de statuts, joint en annexe de la délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents / 7 voix pour :

DECIDE :

- D'approuver, sans réserve et dans son intégralité, le projet de nouveaux statuts de la Fédération Départementale d'Énergies du Lot – Territoire d'Énergie Lot (FDEL-Te46), annexé à la présente délibération et faisant partie intégrante de celle-ci ;
- L'approbation ainsi donnée porte sur l'ensemble des dispositions contenues dans le document annexé, qu'il s'agisse des compétences obligatoires et optionnelles, des modalités d'organisation et de fonctionnement, des règles de gouvernance, ainsi que de toute autre clause y figurant ;
- La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Lot et notifiée au Président de la FDEL-Te46, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Délibération : adoptée

Questions à l'ordre du jour :

- Maison Roque.

Les élus examinent le projet de réhabilitation de la Maison Roque en centre bourg. Une première réunion a eu lieu le 21 octobre en présence des élus et de l'architecte désignée, Mme Laura Constensou. Celle-ci a présenté le projet qui a amené à des discussions et des modifications. Il s'agissait lors de ce conseil municipal en présence de l'architecte de valider des choix. Ce travail d'échanges permettra de valider un projet qui sera à nouveau travaillé lors d'une rencontre le mercredi 26 novembre en présence du SDAIL et de l'architecte.

M. Le Maire indique également le travail de recherche effectué pour les financements.

- Projet villages et forêts de la Burlande - ASL GF.

M. Alain Juvenal et M. Le Maire font un retour de la rencontre qui a eu lieu le mercredi 29 octobre où tous les propriétaires de bois étaient invités. Les statuts et le règlement de la future ASL GF ont été présentés ce soir-là. Une prochaine rencontre aura lieu pour mettre en place cette ASL GF.

- Plan Communal de Sauvegarde.

Une rencontre d'élaboration du PCS a eu lieu réunissant Mme Maryvonne Mounal, Mme Marie-Hélène Taurand, M. Christian Souiry, M. André Bourguignon et M. Le Maire. Un travail de construction de cet outil a débuté avec l'aide du support de Groupama. Un mail est parti en direction des habitants de la commune afin de les associer. Quelques retours ont déjà été réalisés.

- Voirie.

M. Bouscarel a sollicité la possibilité d'un empiérement d'un chemin public en vue de faciliter l'accès pour la réalisation de travaux sur des bâtiments agricoles. Il s'agit d'une rénovation de toiture sur un bâtiment agricole avec pose de panneaux photovoltaïques ainsi que la création d'un hangar agricole avec toiture photovoltaïque.

Un devis a été sollicité auprès de la Stap puis négocié. Après négociation, ce devis est présenté en CM et validé.

- Comptes rendus de réunions.

M. André Bourguignon évoque une rencontre à l'initiative de la Préfecture du Lot et de l'Association des Collectivités forestières du Lot ; réunion d'informations sur les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) et la présentation du nouvel arrêté préfectoral OLD.

- Questions diverses.

- M. Le Maire évoque la possibilité pour la commune d'acheter un terrain appartenant à Mme Villeneuve (195 m²) qui se situe dans le prolongement du terrain appartenant désormais à la commune anciennement jardin de la Maison Roque. Cet achat permettrait un aménagement global de ce lieu. Une proposition financière sera réalisée auprès de Mme Villeneuve qui est d'accord sur le principe.

- M. Le Maire relate la rencontre avec les élus du RPI Montet et Bouxal/Labathude avec Mme La Sous-préfète et ses services. Un SIVU envisagé pendant longtemps ne semble pas être une solution. Une convention liant les différentes communes autour des écoles serait plus appropriée.

- M. André Bourguignon évoque la question des achats groupés d'énergies. Il se renseigne pour connaître les conditions d'accès.

Fin de la séance 23h50.

Pascal BAHU
Président de séance



Maryvonne MOUNAL
Secrétaire de séance

